

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



**Le pont métallique du Faux-Nam-Ti. — Description de l'ouvrage. — Mode de moulage et de branchement.**

La suprématie des constructeurs français dans le domaine des ouvrages métalliques s'affirme non seulement par les œuvres édifiées en France, mais encore par les travaux exécutés à l'étranger, dans les contrées les plus reculées. C'est ainsi que la Société de Construction des Batignolles, de Paris, vient d'effectuer, pour la Compagnie du Chemin de fer du Yun-Nan, la construction d'un pont métallique, dont les dispositions spéciales et la conception très originale méritent d'attirer l'attention des constructeurs et entrepreneurs que ces questions ne peuvent manquer d'intéresser.

C'est sur la ligne de Lao-Kay à Yun-Nan que se trouve établi cet ouvrage remarquable, sur l'un des ravins les plus profonds qui sillonnent cette ligne accidentée par des gorges aux parois abruptes et des torrents aux eaux profondes et impétueuses. La ligne accède à ce ravin par deux tunnels, l'un, du côté de Lao-Kay, débouche dans une paroi rocheuse presque à pic ; l'autre du côté de Mongtzé, s'ouvre sur une pente moins abrupte, mais encore d'une très grande inclinaison, jusqu'au fond du ravin où coule le Faux-Nam-Ti, à plus de 100 mètres de profondeur.

L'espace à franchir, à la hauteur de la ligne, a 70 mètres environ de portée. L'ouvrage étant profondément encaissé dans le ravin, bien en dessous des crêtes et limité par les parois rocheuses, on ne pouvait songer à lancer une travée droite, faute du champ nécessaire pour le montage successif des différents tronçons, sur les deux rives.

Il fallait donc, pour réduire les dimensions des poutres droites en hauteur, créer des points d'appui intermédiaires. C'est ce système de points d'appui qui constitue l'originalité du système. On s'en fera une idée très nette en imaginant un géant, sorte de colosse de Rhodes, qui, ayant enjambé le ravin, et posé ses pieds sur les parois, avec un écart de 55 mètres de portée, soutiendrait le tablier droit, au centre sur sa nuque, et de part et d'autre sur chacune de ses mains.

\*  
\*\*

Les jambes d'un pareil colosse sont représentées par deux arbalétriers formés de fermes triangulaires, qui prennent leur point d'appui, à la base, sur les articulations des naissances, et dont les extrémités supérieures viennent buter à la clef l'une sur l'autre, de manière à former, pour ainsi dire, l'axe de rotation des branches d'un compas gigantesque. La clef, comparable à la nuque du géant, constitue le point d'appui central ; quand aux deux bras, ils sont remplacés, de chaque côté, par des pylones qui s'appuient sur les reins des arbalétriers et s'élèvent jusqu'au niveau de la clef, formant avec celle-ci les trois appuis intermédiaires.

Chacun des arbalétriers est composé de deux fermes en treillis, dont la membrure inférieure est droite et forme la base du triangle, tandis que les deux autres côtés constituent la membrure supérieure. Les membrures sont réunies

par un treillis en N formé de montants normaux aux bases des fermes et de barres obliques inclinées en sens inverse sur chacune des moitiés du triangle.

Les plans de ces fermes présentent une inclinaison de 14 pour 100 environ sur le plan vertical ; ils sont rendus solidaires, dans un même arbalétrier, par des entretoisements placés dans les plans des montants, d'une part, et par des contreventements en croix de Saint-André dans les plans des bases et des côtés latéraux des triangles.

Les arbalétriers viennent reposer sur leurs points d'appui inférieurs par l'intermédiaire de sabots hémisphériques fixés à la base des membrures de chacune des fermes des arbalétriers. Ces sabots s'emboîtent sur des coussinets également de forme sphérique, armés de fortes nervures et ajustés au moyen de clavettes de réglage sur une plaque reposant sur la maçonnerie.

Pour augmenter encore la stabilité des fermes contre les efforts des vents les plus violents, chacune d'elles a été fixée à la maçonnerie par des tiges d'ancrage de 45 millimètres, pénétrant dans le rocher à 3 m. 50 de profondeur.

Le tablier droit, d'une longueur totale de 67 m. 150, est composé de quatre travées indépendantes dont les longueurs respectives varient de 14 m. 75 à 21 m. 90. Il est constitué par deux poutres en treillis distantes de 2 m. 40 d'axe en axe et formées de deux membrures rectilignes en tôle et cornières reliées par des montants verticaux et des barres de treillis inclinées dans les deux sens. Ces poutres sont rendues solidaires par des entretoisements en croix de Saint-André placés dans les plans transversaux des montants, ainsi que par des contreventements établis dans les plans des membrures supérieures et inférieures et, enfin, par les pièces de pont et du plancher.

Chacune des travées repose sur quatre appuis ; celles du centre reposent sur des appuis fixes à la clef et sur des supports mobiles au droit des pylones ; les travées d'extrémités reposent également sur des appuis mobiles, tant sur les pylones que sur les culées.

\*  
\*\*

Les arbalétriers ont été montés pièce à pièce, sur place, dans une position presque verticale, la partie inférieure de l'extrados étant, pour ainsi dire, appliquée contre le rocher. On commença par placer les tronçons des naissances, avec leurs sabots femelles reposant sur les coussinets d'appui. Ces tronçons de naissance ayant été entretoisés avec soin, on forma le cadre, composé par les membrures d'extrados des deux fermes, depuis les coussinets jusqu'au sommet du triangle, avec les entretoises et les contreventements correspondants.

Ce premier cadre ayant été solidement fixé à la paroi du rocher par des scellements provisoires et maintenu, d'autre part, au moyen de cordages amarrés dans le tunnel, on se servit de ce premier ouvrage pour assembler les diverses pièces des membrures inférieures et, de là, achever la construction de la partie haute jusqu'à l'extrémité correspondant à la clef.

Pour opérer le basculement des arbalétriers jusqu'à leur rencontre, on se servit de treuils de levage qui avaient été établis préalablement dans des excavations pratiquées dans le rocher, au-dessus de chaque tunnel et dont les câbles d'acier avaient été utilisés pour le transport des pièces d'un bout à l'autre du ravin. Puis, à l'aide de palans à chaînes reliés aux têtes des fermes et commandés par les treuils, on fit basculer lentement, à l'aide des freins, les deux fermes

pivtant sur les rotules d'appui, jusqu'à ce que la butée se fût produite; après quoi l'on procéda au clavage des arbalétriers.

L'arc étant ainsi constitué, on mit en place les pylones, montés par fragments successifs. On put alors lancer le tablier droit, comme un pont continu, en assemblant les divers tronçons en arrière, au fur et à mesure de l'avancement du tablier que l'on poussait sur des galets de roulement, fixés sur les appuis de la clef et des pylones.

Les travaux, commencés en mars 1908, furent terminés en moins de neuf mois. Cet ouvrage, très remarquable par sa conception et l'ingéniosité du montage, présente un aspect des plus hardis et quelque peu fantastique; avec sa poutre droite de 70 mètres de portée, les arbalétriers de son arc qui se déploient comme deux ailes colossales entre les roches abruptes, il semble un immense aéroplane, ou un oiseau de proie gigantesque, planant à 100 mètres de hauteur, au-dessus du gouffre de Faux-Nam-Ti.

On peut dire que des ouvrages de cette nature ne sauraient nuire en rien à l'aspect des sites et ne peuvent que contribuer à accentuer la note pittoresque que recherchent les touristes de tous les pays.

DARYMON.

## ACTUALITÉS

On s'accordait à espérer une ère de prospérité dès la fin de l'hiver, les grands travaux en amenant de secondaires; mais il faut compter avec la grève des maçons qui fait désertier les chantiers déjà ouverts et retarde l'établissement d'autres plus ou moins nombreux. Quelles que soient les causes des revendications ouvrières, l'effet reste désastreux. En effet, tout retard est préjudiciable, pour ne pas dire nuisible. Est-ce pour raison de grève que l'ouverture de l'Hôtel Terminus des Brotteaux, annoncée pour le 20 mars, ne s'effectuera pas avant un mois ou deux? Dans le même quartier de la nouvelle gare des Brotteaux, un projet d'Hôtel moderne pour 1910 risque fort de demeurer à l'état de projet; car, préparée depuis longtemps, annoncée et affichée dans la Creuse depuis janvier, à cette heure battant son plein, la grève peut durer on ne sait combien de temps. En outre, les Limousins ayant trouvé des engagements en d'autres lieux, ne fût-ce qu'à Paris, ne viendront pas à Lyon cette saison. Au nouveau Lycée, de rares tailleurs de pierres se meuvent dans la vaste solitude de l'enclos. A la gare des marchandises de la Croix-Rousse et le long de la voie, tout travail de maçonnerie est suspendu; il en est de même aux abattoirs de la Mouche et à la passerelle de la Feuillée.

Cependant, les grosses eaux, d'une part, les inondations, d'autre part, avaient occasionné de sérieux retards qu'il est désormais impossible de réparer.

La crue des fleuves se renouvelle périodiquement; c'est un accident à subir. Voilà tout. Du reste, nos quais superbes le rendent bénin. Par contre, il conviendrait de se protéger des inondations en amont et en aval de la ville. Paris, qui a particulièrement souffert des débordements de la Seine, a institué la Commission des inondations. Elle s'est déjà réunie sous la présidence de M. Alfred Picart.

Trop fréquemment, la banlieue lyonnaise située sur les deux rives du Rhône, depuis la Mulatière jusqu'à Givors, est dévastée. L'aménagement des nouveaux abattoirs, en cet endroit nullement défendus, doit attirer notre attention. Quelle catastrophe, si l'accès des abattoirs cessait d'être libre aux voitures et aux piétons et si l'eau envahissait les différents services! Ce qui s'est produit cet hiver se reproduira sans doute tôt ou tard. Prévenir d'une façon ou d'une autre: cela importe seul. Des divers remèdes à apporter: dérivation de décharge pour faire passer une partie des eaux en dehors

de Lyon, établissement d'immenses réservoirs ou prolongement des quais jusqu'à la jonction du Rhône et de la Saône, quel est le plus efficace, le plus économique? Importante et urgente question à résoudre.

Si les maçons se reposent, les peintres-plâtriers sont à la besogne des toilettes des devantures de magasins dans tous les quartiers de la ville. Les terrassiers sont aussi sur les dents. Pour ces derniers, il y a le travail courant, soit pour préparer les fondations d'immeubles à élever, notamment rue Tronchet, en vue de l'agrandissement d'une usine électrique, ailleurs en vue de la construction de quelques groupes scolaires, soit pour enlever les gravats des démolitions de la rue des Tapis, où des maisons disparaissent en prévision de l'installation de la gare des voyageurs de la ligne des Dombes, selon les plans que nous avons fait connaître en leur temps.

C'est à la gare des marchandises, rue Hénon, que le terrassement va fort, ainsi qu'au point de croisement de la ligne ferrée qu'on élargit et de la dérivation de la grande rue de Cuire. Ici, quel déplacement de terre; là, quel amoncellement de gravier pour le ballast!

A cause de la suppression de l'ancien passage à niveau, deux ponts métalliques, l'un destiné aux trains de voyageurs, l'autre aux trains de marchandises, séparés par une petite distance, ont été jetés sur la rue de Cuire. Ainsi, plus d'obstacles à la circulation, plus de dangers à craindre. Enfin, entre les plans inclinés, la rue de la Voûte déplacée et élargie prend naissance. La terre qu'on en retire est portée par le petit chemin de fer de MM. Gau, Ruvenhorst et Milliat, les entrepreneurs, sur la ligne qui contiendra, en deçà de Cuire, quatre voies au lieu de deux.

Dans la cour de la gare des marchandises, celle-ci à peu près terminée quant au gros-œuvre, se déposent les cailloux du Rhône, qu'une suite ininterrompue de tombereaux amène de la drague à la Mouche. Quel matériel et quelle équipe d'hommes et de chevaux faut-il à l'entrepreneur, M. Monin, pour exécuter activement ce transport colossal au point de vue de la distance et du volume!

A. THOTIOP.

## RÉORGANISATION DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE LYON

Un décret du Président de la République du 20 mars dernier réorganise le Conseil des prud'hommes de Lyon: sa circonscription comprend les communes de: Lyon, Caduire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Couzon, la Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Rambert-l'Île-Barbe, Tassin-la-Demi-Lune et Villeurbanne.

Ce Conseil est divisé en trois sections dites: de la *Soierie*; du *Bâtiment et Industries diverses*; du *Commerce*.

Des élections générales pour la nomination des membres du Conseil de prud'hommes auront lieu dans les six mois qui suivront la publication de ce décret.

La répartition des professions et le nombre des prud'hommes patrons, ouvriers et employés seront fixés conformément à des tableaux annexés au décret et dont nous mentionnons seulement les professions intéressant nos lecteurs:

SECTION DE LA SOIERIE: *Première catégorie*, patrons 4, ouvriers 4. — *Deuxième catégorie*, patrons 2, ouvriers 2. — *Troisième catégorie*, patrons 2, ouvriers 2. — *Quatrième catégorie*, 1<sup>er</sup> groupe, patrons 2, ouvriers 2; 2<sup>e</sup> groupe, patrons 2, ouvriers 2. — *Cinquième catégorie*, patrons 2, ouvriers 2. — *Sixième catégorie*, patrons 2, ouvriers 2. — Total de la section 32.

SECTION DU BATIMENT ET DES INDUSTRIES DIVERSES. — *Première catégorie*: ... asphaltiers, bitumiers, badigeonneurs, bâti-

ment (entrepreneurs de), ... briqueteurs, briquetiers, carreaux en ciment (fabricants de), carreaux mosaïque (fabricants de), carreaux de faïence (fabricants de), cameléurs, carreleurs marbriers, carriers, carton-pierre (fabricants de), casseurs de pierres, céramique (fabricants de), chaux (fabricants de), chauffourniers, ciment (fabricants de), cimentiers, colleurs de papiers peints, cornues (fabricants de), démolisseurs, dragueurs, émeri en poudre (fabricants de), ... fourneaux et cheminées d'usines (constructeurs de), fours (constructeurs de), funistes, granitiers, graveurs sur pierres, ... maçons, marbriers, matériaux de construction (chantiers de), ... minotiers, monuments funéraires (entrepreneurs de), mosaïstes, ... mouleurs en carton-pierre, mouleurs en plâtre, mouleurs en stuc, ornementalistes, ... paveurs, peintres en bâtiment, peintres en décors, peintres d'enseignes, ... peintres en vitraux, ... piqueurs de grès, plafonneurs, plâtre (fabricants de), plâtriers, ... polisseurs marbriers, potiers en terre, puisatiers, puisatiers mineurs, ramoneurs, ravaleurs, rocailliers, scieurs de marbre, scieurs de pierre, sculpteurs sur pierre, staff (fabricants de), statuaires, stucateurs, ... tailleurs de pierres, terrassiers, travaux publics (entrepreneurs de), tuiliers, tuyaux en ciment (fabricants de), verniers, vitraux (fabricants de), vitriers. Patrons 4, ouvriers 4.

*Deuxième catégorie* : ... charpentiers, charrons, cireurs de parquets, ... doreurs pour le bâtiment, ... fêtes publiques (entrepreneurs de), ... jalousies en bois (fabricants de), ... menuisiers en bâtiment, menuisiers en voitures, ... meubles en bois (fabricants de), mouleurs sur bois, mouluriers, outilleurs en bois, parqueteurs, parquets (fabricants de), rampistes, scieurs et fendeurs de bois à brûler, scieurs à la mécanique, scieurs de long, sculpteurs sur bois, ... stores (fabricants de), tabletiens, ... tapissiers pour le bâtiment et le meuble, tapissiers-décorateurs, ... vernisseurs sur bois, vernisseurs de meubles. Patrons 2, ouvriers 2.

*Troisième catégorie* : Abat-jour (fabricants d'), ... appareils de chauffage (fabricants d'), appareils d'éclairage (fabricants d'), appareils à gaz (fabricants d'), ... baignoires (fabricants de), ... bronzes (fabricants de), ... charpentiers en fer, ciseleurs sur métaux, cloutiers, compteurs (fabricants de), ... couvreurs, ... électriciens, électricité (usines d'), étameurs, ferblantiers, fermetures en fer (fabricants d'), ferreurs, ... fontainiers, forgerons pour la serrurerie, fourneaux de cuisine (fabricants de), ... jalousies en fer (fabricants de), ... lampistes, lanterniers, ... meubles en fer (fabricants de), nickeleurs, ... outilleurs en fer, ... persiennes et volets en fer (fabricants de), ... plombiers, plombiers-canaliseurs, poëliers, ... serruriers, ... sonneries (poseurs de), soudeurs de métaux, ... zingueurs. Patrons 2, ouvriers 2.

*Quatrième catégorie* : aciers (fabricants d'), ... appareils électriques (fabricants d'), appareils frigorifiques (fabricants d'), appareils hygiéniques (fabricants d'), appareils de lavage (fabricants d'), appareils sanitaires (fabricants d'), ... boulons et rivets (fabricants de), câbles métalliques (fabricants de), chaudronniers, ... cloches (fabricants de), ... crics (fabricants de), ... machines-outils (constructeurs de), matériel de chemins de fer (constructeurs de), ... modeleurs mécaniciens, monteurs sur métaux, moteurs (constructeurs de), ... plomb laminé (fabricants de), ... quincaillerie (fabricants de), ... robinetiers, scies (fabricants de), taillandiers, tailleurs de limes, ... tubes et tuyaux en fer et en fonte (fabricants de). Patrons 2, ouvriers 2.

*Cinquième catégorie* : ... couleurs (fabricants de), ... gaz (usines à), ... goudron (fabricants de), ... mastic (fabricants de), matières colorantes (fabricants de), mèches pour mines (fabricants de), ... produits chimiques (fabricants de), ... vernis (fabricants de). Patrons 2, ouvriers 2.

*Sixième catégorie* : Patrons 2, ouvriers 2.

*Septième catégorie* : ... bois (chantiers de), ... chargeurs et déchargeurs de wagons, charretiers, chemins de fer (services de la manutention et du transport), cochers-livreurs, ...

dockers, entrepôts (pour la manutention et le transport), ... magasins généraux (pour la manutention et le transport, ... messageries (entrepreneurs de). Patrons 2, ouvriers 2. — Total de la section 32.

*SECTION DU COMMERCE. — Première catégorie* : ... assurances de toutes natures, ... chemins de fer (bureaux, services administratifs, surveillance), commissionnaires en marchandises, ... fonds de commerce, gérance d'immeubles, ... métreurs, ... placiers, représentants de commerce, tramways, ... voyageurs de commerce, et, pour la partie commerciale, les industries inscrites aux catégories 6 et 7 de la section du bâtiment et des industries diverses, ainsi que les commerces portant la même dénomination que lesdites industries. Patrons 2, ouvriers 2.

*Deuxième catégorie* : Ameublements (marchands d'), antiquités, appareils divers et accessoires pour l'industrie (marchands d'), architectes, ... bois à brûler, bois de construction, bois pour le meuble, ... éclairage, faïence (marchands de), fer (marchands de), ... force motrice, ... glaces (marchands de), installations pour fêtes et marchés, ... machines et accessoires pour l'industrie (marchands de), ... métaux, ... objets d'art (marchands de), ... plantes, arbres, arbustes, ... sable (marchands de), ... verres à vitre (marchands de), vieux métaux, vieux matériaux, ... et, pour la partie commerciale, les industries inscrites aux catégories 1 à 5 de la section du bâtiment et des industries diverses, ainsi que les commerces portant la même dénomination que lesdites industries. Patrons 2, ouvriers 2.

*Troisième catégorie* : ... Patrons 2, ouvriers 2. — Total de la section, 12.

TOTAL GÉNÉRAL : 76.

## CONCOURS

### REIMS

#### PALAIS DE JUSTICE

Un concours est ouvert par le Département de la Marne, relatif au Palais de Justice de Reims. Le programme comprend deux concours :

Le premier, pour la reconstruction complète de l'édifice :

Le second, pour l'aménagement meilleur et l'agrandissement des services judiciaires.

Ce concours à double effet s'ouvre le 1<sup>er</sup> avril 1910 et sera clos le 1<sup>er</sup> octobre 1910, à 4 heures du soir.

Seront seuls admis à concourir les architectes français ayant au minimum cinq ans d'exercice de la profession au jour du dépôt du projet.

### LYON

#### SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE

La Société Académique d'Architecture de Lyon vient de publier le programme officiel de ses concours pour 1910, dont voici les données principales :

*ARCHITECTURE. — Une école professionnelle d'apprentis.* — Cette école est destinée à former des ouvriers de diverses catégories se rapportant à l'industrie du bâtiment :

1<sup>o</sup> Charpentiers ; 2<sup>o</sup> serruriers ; 3<sup>o</sup> menuisiers ; 4<sup>o</sup> ferblantiers ; 5<sup>o</sup> bronziers ; 6<sup>o</sup> tailleurs de pierres ; 7<sup>o</sup> stucateurs mosaïstes ; 8<sup>o</sup> sculpteurs et tourneurs sur bois.

Le projet sera établi sur un vaste terrain situé entre les rues Chevreul, du Colombier, Saint-Lazare, et de la Lône, 3<sup>e</sup> arrondissement municipal de Lyon.

Le projet se composera :

1<sup>o</sup> D'un plan du rez-de-chaussée à 0 m. 01 et d'un plan de chaque étage à l'échelle de 0 m. 005 par mètre ;

2<sup>o</sup> De la façade principale à l'échelle de 0 m. 01 par mètre et des autres façades à l'échelle de 0 m. 01 par mètre ;

3° D'une coupe à l'échelle de 0 m. 01 par mètre ;

4° D'un détail de l'entrée à l'échelle de 0 m. 05 par mètre.

Les récompenses seront : 1<sup>er</sup> prix : médaille d'or, une somme de 150 francs et un ouvrage d'art ; 2<sup>e</sup> prix : médaille de vermeil, une somme de 50 francs et un ouvrage d'art ; 3<sup>e</sup> prix : médaille d'argent. *Mentions.*

Le concours de la FONDATION GASPARD ANDRÉ, ne se faisant que tous les deux ans, n'aura pas lieu en 1910.

FONDATION EDOUARD BISSUEL. — *Médaille de vermeil*, offerte annuellement par M. Bissuel, pour récompenser l'élève de l'École des Beaux-Arts (section d'architecture) qui, pendant le courant de l'année, s'est fait remarquer par son travail, ses progrès et sa moralité.

ARCHÉOLOGIE. — Le sujet mis au concours pour les années 1909-1910 comporte les *Relevés complets de la Maison de l'« Outarde d'Or », rue du Bœuf, 19* ; les concurrents qui y ont pris part en 1909 devront envoyer le complément de leur travail le 1<sup>er</sup> novembre prochain, dernier délai.

Indépendamment de ce grand concours, la Société, pour familiariser les jeunes élèves architectes avec les sujets anciens épars dans les maisons du vieux Lyon, met au concours les douze sujets suivants, parmi lesquels les concurrents auront à choisir *deux sujets* :

*Impostes* : place de la Baleine, 6 ; rue Tramassac, 18 ; rue d'Alsace, 21.

*Rampes et balcons* : Quai Saint-Antoine, 35 ; rue du Plâtre, 4 ; quai de la Pêcherie, 4.

*Niches* : Rue Trois-Marie, 5 (avec la Madone) ; angle des rues de la Gerbe et des Forces ; place d'Albon et angle rue Mercière.

*Enseignes* : Rue Saint-Pierre-de-Vaise, 13 (les Licornes) ; rue Saint-Georges (le Phénix) ; rue Bellecordière, 10 (le Canon d'Or).

*Fontaine de la place Gailleton.*

Les récompenses affectés à ce petit concours sont :

1<sup>er</sup> prix : Médaille de vermeil, offerte par Mme Monvenoux, et une somme de 50 francs. — 2<sup>e</sup> prix : Médaille d'argent.

ART DÉCORATIF. — *Un kiosque d'attente pour le public dans les stations de tramways de la ville de Lyon.*

Le kiosque proposé serait isolé de toutes parts sur un refuge circulaire de 10 mètres de diamètre, et situé à l'intersection de la rue de la République, de la rue de l'Hôtel-de-Ville et de la place Bellecour.

Comme récompenses : 1<sup>er</sup> prix : médaille de vermeil, 100 fr. et un ouvrage offert par le Ministre des Beaux-Arts. — 2<sup>e</sup> prix : médaille d'argent, 50 francs et un ouvrage offert par le Ministre des Beaux-Arts. — 3<sup>e</sup> prix : médaille de bronze. — *Mentions.*

ART DÉCORATIF ET INDUSTRIEL. — Ce concours est ouvert entre tous les ouvriers d'art français, pour l'art décoratif et industriel appliqué au bâtiment. Nous remarquons toutefois que le programme stipule que la désignation « ouvriers d'art » doit s'entendre dans le sens le plus étendu, et, dans l'énumération, à côté des dessinateurs, modeleurs, sculpteurs, serruriers, peintres verriers, figurent également les graveurs, bijoutiers, relieurs ; sont seuls exclus les chefs d'ateliers ou d'industrie.

Les concurrents présenteront un motif de leur choix, tel que : *panneaux décoratifs ou sculptés, vitraux, lanternes, heurtoirs, pentures, consoles, croix funéraires, meubles, bijoux, reliures, etc.*

Il est attribué les récompenses suivantes : 1<sup>er</sup> prix : médaille de vermeil (fondation Henri Despierre), une somme de 100 francs et un ouvrage d'art. — 2<sup>e</sup> prix : médaille d'argent, une somme de 50 francs et un ouvrage d'art. — 3<sup>e</sup> prix : médaille de bronze. — *Mention.*

Pour tous renseignements, s'adresser à M. A. Sainte-Marie Perrin, secrétaire de la Société, quai Tilsitt, 25, et, pour les programmes, à M. Françon, secrétaire-adjoint, rue Sully, 24.

## LES INSUCCÈS DANS LES ADJUDICATIONS PUBLIQUES

La Commission nommée en 1908 pour en rechercher les causes vient de déposer son rapport.

Elle se prononce en faveur d'un cahier des charges unique pour toutes les Administrations.

En ce qui concerne la révision des prix causée par l'augmentation normale des salaires, la Commission propose la rédaction suivante qui prendrait place à l'article 42 du Cahier des Ponts et Chaussées :

« L'entrepreneur ne peut, sous aucun prétexte, revenir sur les prix du marché qui ont été consentis par lui. Toutefois, s'il est procédé en cours d'entreprise, dans les conditions déterminées par l'article 3 du décret du 10 août 1899, à la révision des prix du bordereau du taux normal des salaires et à la durée normale de la journée de travail joint au cahier des charges, et si les variations constatées sont telles qu'il en résulte pour la dépense totale des ouvrages restant à exécuter une différence atteignant la proportion de 1/6, une révision correspondante des prix du marché pourra être réclamée par l'entrepreneur ou effectuée d'office par l'Administration. Cette révision sera faite dans les conditions fixées par les trois derniers paragraphes de l'article 29 (1), et les nouveaux prix seront appliqués aux travaux restant à exécuter à la date de la demande de révision de l'entrepreneur ou de l'ordre de révision d'office. »

La Fédération nationale du Bâtiment et des Travaux publics propose de ramener le coefficient de 33 pour 100 à 25 pour 100.

## LA MAISON MOULÉE D'EDISON

M. Dujardin-Beaumez communique la note suivante du célèbre inventeur Edison :

J'ai reçu beaucoup de lettres, se rapportant aux informations parues dans les journaux relativement à la description de la maison en ciment que je me propose d'ériger. Les auteurs de ces notes ne les ont pas bien comprises et j'en profite pour expliquer ce que je veux faire.

J'ai, maintenant, au quart de la grandeur naturelle, le modèle de la maison étudiée par les architectes de New-York. Je suis occupé au moulage des formes métalliques et à la recherche des mécanismes au moyen desquels la maison, en grandeur naturelle, pourra être coulée en douze heures, à compter du moment de la mise en place des formes.

À l'expiration du sixième jour, les formes sont enlevées, et la maison est entièrement prête, y compris les escaliers, les cloisons, les cheminées, les baignoires, etc., etc., et, après une séchage de six jours, peut être habitée. Pour construire une telle maison, coûtant 1.000 dollars, il faut choisir un terrain sablonneux, car ce sont les matériaux provenant du creusement des caves qui servent à la construction de la maison, sauf la quantité nécessaire de ciment.

Le coût des formes métalliques est évalué à 25.000 dollars, et celui des autres mécanismes à 15.000 dollars. Mais, avec ces appareils, on peut couler un nombre illimité de maisons.

La construction d'une maison isolée reviendra beaucoup plus cher, puisque le matériel et le personnel seront sans emploi pendant plusieurs jours ; mais si, par exemple, on dispose le matériel pour couler six maisons à la fois, celui-ci, ainsi que le personnel, seront constamment occupés et construiront de dix à douze maisons par mois.

<sup>1</sup> Art. 20 — Les nouveaux prix, calculés de manière à être passibles du rabais de l'adjudication, après avoir été débattus par les ingénieurs avec l'entrepreneur, sont soumis à l'approbation de l'Administration.

À défaut de tente amiable, il est statué par le Conseil de Préfecture En attendant la solution du litige, l'entrepreneur est payé provisoirement aux prix préparés par les ingénieurs.

Les échantillons que je produis maintenant sont étudiés de telle sorte qu'on peut s'en servir pour la construction d'au moins seize types différents. Il est plus que probable qu'il se formera des Sociétés ayant des choix de formes pour chaque architecture, et qui s'occuperont sérieusement de cette affaire. Je n'ai pas inventé cela dans le but de gagner de l'argent et serai heureux de céder le privilège à des Sociétés de bonne réputation et ne ferai pas payer le brevet. Je pose comme condition que les plans des maisons soient approuvés par moi et que tous les matériaux employés soient de bonne qualité, mais rien ne sera fait avant que la maison d'essai soit prête.

## L'Hirondelle et le Jardin

— Impromptu en un acte et une seule scène —

*La scène représente un jardin dévasté ; les arbustes rabougris végètent misérablement ; le sol dénudé est dépourvu de toute verdure, enaive comme le crâne d'un académicien ; les plates-bandes et les allées sont encombrées de débris de rocne et de cailloux et l'ensemble présente un aspect désertique et chaotique au plus lamentable effet. Seule, une nymphe, jeune encore, mais naïve et décharnée, à peine couverte de haillons déplorables, deambule mélancolique à travers les sentiers rocailleux ; une hirondelle messagère du printemps vient de se poser sur la flèche ultime d'un magnolia étique.*

L'HIRONDELLE. — Arrêtons-nous ici ; on a beau faire du cent cinquante à l'heure, la tirée est un peu longue de Saint-Petersbourg à Lyon. Mais où suis-je ? Quelle est cette contrée aride ? Pas une fleur, par un bourgeon, pas un brin d'herbe ! Me serais-je trompée de direction et aurais-je abordé par mégarde en plein Sahara ?

LA NYMPHE. — O céleste hirondelle, la première qu'il m'est donné de voir depuis dix ans, ne fuis pas, laisse-moi contempler ton plumage, tes ailes ardoisées, reflet de l'azur et du beau temps !

L'HIRONDELLE. — Mais qui es-tu, toi dont la jeunesse trop tôt flétrie inspire la sympathie et la pitié ?

LA NYMPHE. — Je suis la nymphe de ce jardin.

L'HIRONDELLE (*à part*). — Où voit-elle un jardin ? Pauvre fille, elle a dû perdre la raison ! (*Haut*) Quoi, cet amas de décombres et de rocaillies serait ton jardin ; au fait, c'est peut-être un jardin alpin ?

LA NYMPHE. — Presque, en effet, puisque c'est celui de la Chartreuse. Mais ne crois pas, ô douce messagère, que nous avons toujours été dans l'état déplorable où tu nous vois aujourd'hui. Jadis, j'étais belle, et ce séjour enchanté était digne de mon éblouissante beauté. Les rubans dorés des sentiers poudrés de sable fin serpentaient à travers les bosquets touffus d'essences rares ; au printemps, la sève jaillissait en bourgeons opulents, les lilas balançaient leurs grappes parfumées aux frôlements ailés des zéphirs, les ramures étaient empourprées de bouquets d'aubépines roses, et, dans leur cadre d'émeraude, les parterres de fleurs emplissaient les yeux de coloris et de gaieté.

L'HIRONDELLE. — Parle, ô Nymphe infortunée, ta voix chaude me pénètre comme un rayon de soleil au milieu des déserts de glace.

LA NYMPHE. — Le matin, revêtue des voiles de l'aurore, j'allais puiser aux calices de roses la boisson parfumée que le jour y dépose ; mille artistes ailés, pour moi, dans les bocages, composaient des concerts plus beaux qu'à l'Opéra ; pendant le jour, bercée mollement sur des réseaux de lierre, je laissais passer l'ardeur du soleil, adoucie par les verts rideaux du feuillage, et, le soir, j'entendais les couples amoureux mêler leurs doux propos aux murmures des brises, tandis qu'au bord des nids perdus dans la ramure, le tendre rossignol égrenait ses chansons.

L'HIRONDELLE. — O Nymphe, à tes discours mon petit corps

frissonne jusqu'au bout des rémiges ; mais comment, dis-le moi, ce délicieux Eden a-t-il pu se changer en ce désert affreux ?

LA NYMPHE. — C'est un mauvais génie qui, d'un coup de baguette, a fait évanouir ce beau rêve enchanteur. Les gnomes sans pitié, armés de pioches et de haches, ont envahi ce séjour, abattu mes mystérieux ombrages, piétiné mes plates-bandes fleuries, écrasé mes jolis arbustes sous les roues des tombereaux, creusé d'ornières mes allées, transformé mes bocages en carrières de pierre, déchiré mon âme et mis en lambeaux l'écharpe d'Iris qui faisait ma plus belle parure.

L'HIRONDELLE. — Pauvre petite, je comprends ta douleur et je compatiss de tout mon cœur à tes peines, mais que puis-je faire pour toi ?

LA NYMPHE. — Tu as déjà fait beaucoup en t'arrêtant ici.

L'HIRONDELLE. — Hélas ! une hirondelle ne fait pas le printemps.

LA NYMPHE. — Peut-être ; mais, sûrement, elle annonce le renouveau. Or, depuis dix ans, je l'attends en vain. Chaque printemps. Ah ! toi seule peux dissiper le maléfice inexorable qui pèse depuis tant d'années sur ce jardin et lui rendre son ancienne splendeur, ses ombrages, ses fleurs, ses mystères et ses chansons.

L'HIRONDELLE. — O prodige ! Quelle resplendissante jeunesse rayonne déjà sur ton visage, belle Nymphe aux yeux de bleuets ?

LA NYMPHE. — Ne viens-tu pas d'agiter tes ailes, toutes chargées des effluves du printemps ? Vois une poudre macrée s'en échapper et remplir l'air d'arômes et de pollens dorés ; vois, les rochers rocailleux se volatilisent, le gazon germe, les arbres déploient leurs ramures, les parterres se couvrent de fleurs diaprées, l'atmosphère est embaumé des senteurs de roses et de jasmin ; les oiseaux peuplent les bocages et remplissent l'air de leurs chants joyeux. C'est le printemps qui revient après dix ans d'exil. Sois donc bénie, céleste messagère du printemps !

L'HIRONDELLE. — C'est donc bien vrai que j'apporte le renouveau. Adieu ; peut-être est-il encore des jardins désolés qui m'attendent, pour revivre, que ma venue !

LA NYMPHE. — Merci, messagère fidèle, mais attends encore... Si tout cela n'était qu'un beau rêve, prêt à s'évanouir dès que tu auras repris ton vol ?

L'HIRONDELLE. — Ne crains rien, le maléfice est rompu ; le jardin est désormais à l'abri des coups des méchants gnomes. Jouis en paix de ton bonheur et de ta jeunesse.

LA NYMPHE. — Je ne puis en croire mes yeux ; si pourtant ce n'était qu'une illusion ! Ah ! reviens, chère hirondelle, m'apporter chaque année sur ton aile ce doux rêve de printemps !

L'HIRONDELLE. — Adieu, Nymphe charmante, tu peux compter sur mon retour fidèle...

LA NYMPHE. — Douce hirondelle, adieu... Pourvu que ce ne soit pas un rêve !

*La toile tombe.*

PHILOMÈLE.

## CONTRE L'ABUS DE L'AFFICHE-RÉCLAME

Il y a, depuis quelques années, entre les Parlements de divers pays, une noble et très heureuse émulation non seulement pour conserver les monuments du passé, intéressant l'archéologie ou l'histoire, et les sites naturels de caractère artistique, mais encore pour protéger ces monuments et ces sites contre les dégradations et les enlaidissements qui pourraient en altérer la beauté.

C'est ainsi que, sur l'initiative de l'honorable M. Charles Beauquier, la Chambre des députés, après avoir voté une proposition de loi, devenue la loi du 21 avril 1906, a, dans le même ordre d'idées, récemment adopté une loi nouvelle contre l'abus de l'affiche-réclame. Cette loi, actuellement

soumise à l'examen du Sénat, a fait l'objet d'un rapport de M. Maurice Faure, d'où nous extrayons les considérations suivantes :

C'est un fait malheureusement trop certain que de plus en plus l'industrialisme et le mercantilisme, en vue d'accroître leurs bénéfices, recourent à une publicité intensive, consistant principalement à multiplier, dans tous les endroits les mieux exposés à la vue du public, les affiches de tout genre destinées à faire connaître leurs produits.

Cette publicité se rencontre partout où circule la foule, s'imposant, obsédante, à ses regards. Elle n'est guidée, bien entendu, sauf de rares exceptions, par aucune préoccupation esthétique. Tout au contraire, sans souci des perspectives et de l'harmonie des couleurs, elle s'étale de préférence avec ses tons criards dans les endroits qui sollicitent particulièrement la curiosité du public, notamment sur les monuments les plus remarquables et dans les sites les plus admirés, au grand détriment de l'aspect artistique des uns et des autres.

C'est en vue de mettre fin, dans la mesure du possible, à un tel état de choses, déploré par tous les hommes de goût, que la Chambre des députés a voté sans débats des dispositions que la Commission du Sénat a approuvées en principe. Sous réserve de quelques modifications de détail, elle en propose l'adoption à la Haute Assemblée, encouragée en cela par ce fait que d'autres pays nous ont devancés au même point de vue et ont donné le bon exemple au Parlement français en édictant des dispositions encore plus sévères.

Vicci le texte proposé au Sénat :

« ARTICLE PREMIER. — L'affichage est interdit sur les immeubles et monuments historiques classés en vertu de la loi du 30 mars 1887, ainsi que sur les monuments naturels et dans les sites de caractère classés en vertu de la loi du 21 avril 1906.

« Il peut être également interdit autour desdits immeubles, monuments et sites dans un périmètre qui sera, pour chaque cas particulier, déterminé par arrêté préfectoral, sur avis conforme de la Commission des sites et monuments naturels de caractère artistique.

« ART. 2. — Toute infraction aux dispositions du précédent article sera punie d'une amende de 25 francs à 1.000 francs.

« L'article 463 du Code pénal est applicable.

« ART. 3. — La présente loi est applicable à l'Algérie. »

## LE SALON

DE LA

### SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

#### L'ARCHITECTURE

Il semble bien que d'année en année les envois des architectes au Salon se font plus rares et de moindre intérêt. Cette fois, nous n'avons au catalogue que treize numéros et, si beaucoup sont attachés à des œuvres dignes d'être vraiment remarquées, certains autres ne désignent que des envois qui ne sont que de simples cartes de visite.

Il nous paraît qu'encore cette année le clou du Salon est l'exposition de M. Rogatien LE NAIL. Nos lecteurs connaissent un certain nombre de ses remarquables dessins que nous avons donnés ici, des vieilles églises, des vieux cloîtres de notre religieuse cité. Il y a dans l'œuvre de notre très distingué confrère comme un écho perpétuellement caresseur des époques révolues. Rien n'émeut comme la vie intense que l'on retrouve dans les pierres brunies, dans les murailles noircies et dans les toits couverts de mousse et de giroflées,

que M. Le Nail rend avec une si impressionnante vérité. Son dessin est d'une extravagante habileté, le trait et le rendu de ses conceptions sont pleins de saveur et de virtuosité. Rien ne peut dire le charme qui vous étreint à regarder la Saône, sinieuse et calme, coulant entre des faubourgs abolis, des tours si vieilles qu'il n'en reste plus même de trace et que la mémoire en serait perdue sans les évocations que nous en suggère le savant archéologue qu'est M. Le Nail. Peut-être cependant des architectes se souviendraient-ils parfois que notre artiste est des leurs et lui demanderaient-ils d'être archéologue et architecte aussi. On voudrait souvent voir ce qu'il y a dans ces bibelots de pierre ciselée, fins comme des bijoux et de l'orfèvrerie d'église. Pourquoi n'avons-nous pas quelques plans, quelques coupes, en marge, en note de ces dessins vibrants comme des eaux-fortes ?

Tout à côté de M. Le Nail est l'exposition des châssis de MM. CHANTRE et BISSUEL : *Projet de Casino pour Annecy*. Ce projet fut classé premier dans le concours que la municipalité de cette ville avait organisé à ce sujet. Mais l'exécution en fut réservée : la Commission municipale se rendit compte assez vite qu'il faudrait non pas 400.000 francs pour couvrir les espaces délimités par elle, mais trois fois autant. Le futur casino devait s'élever sur le Champs-de-Mars actuel, et s'adosser à l'ancien théâtre. On ne faisait pas attention que le sol sur lequel les architectes devaient construire est fait des dépôts limoneux du lac et que les seules substructions d'un édifice aussi important devaient absorber forcément tous les crédits dont on disposait. Il n'était pas non plus d'une grande utilité de doubler le théâtre actuel d'une salle de concert à peine aussi grande, qui occuperait toutefois des emplacements qu'il eût été bien plus sage de réserver à d'autres services et, en un mot, aux mille nécessités d'un casino de ville de plaisir et de luxe. Les plans de MM. Chantre et Bissuel étaient bien composés, les rendus d'une très remarquable habileté.

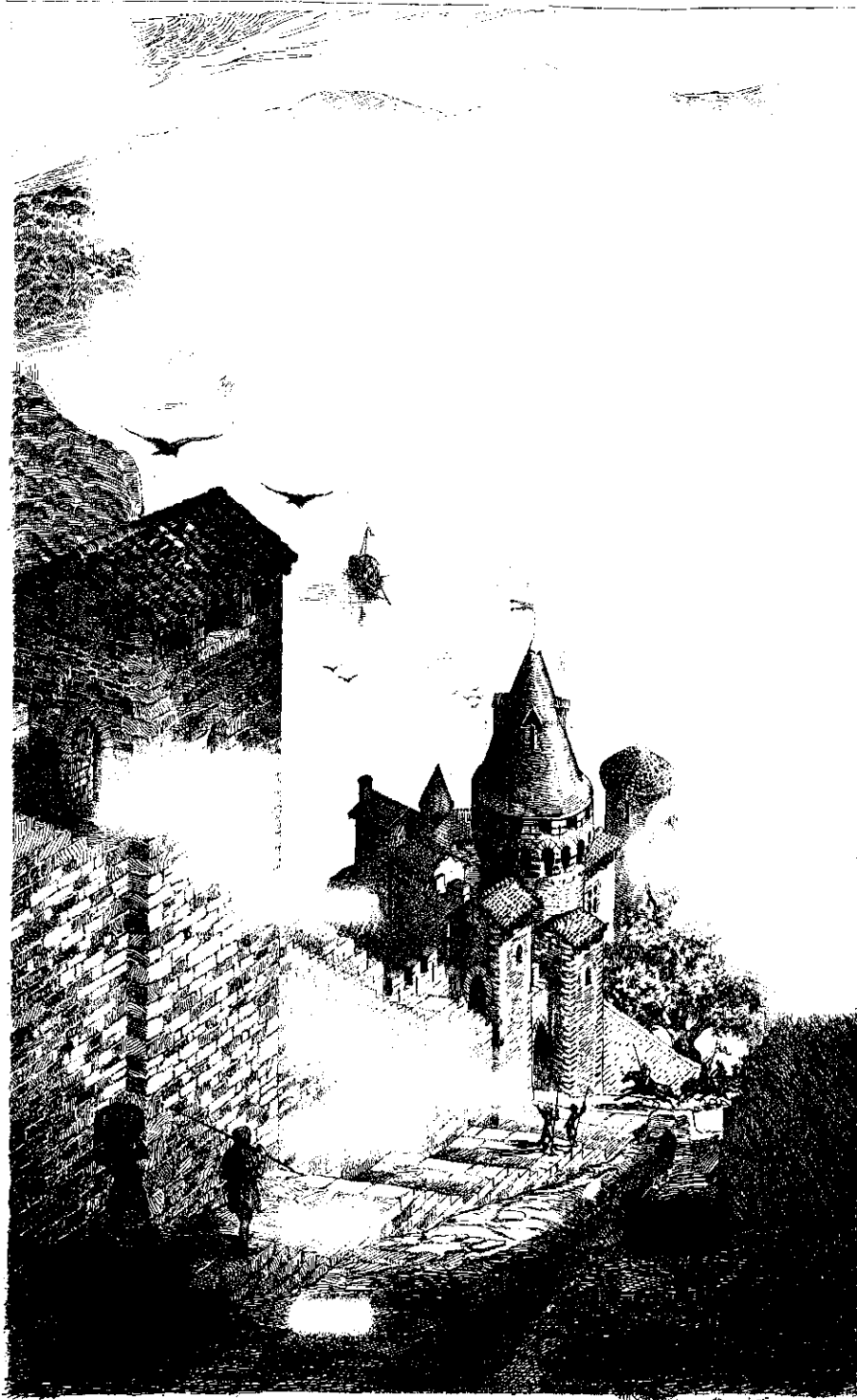
Le Salon nous donne un autre projet de casino, plus vaste et plus somptueux mais d'une réalisation plus impossible encore. C'est celui de M. SCHÆFFER, qui double son casino d'un hôtel. Le projet est très séduisant. Les dispositions générales du plan sont harmonieuses et simples. Les services sont placés sur les quatre faces d'un carré dans lequel est disposé le grand hall central. Une salle de café elliptique est symétriquement placée à l'opposé du vestibule d'entrée. Sur les autres faces du carré on trouve, d'un côté, la salle à manger, et, de l'autre, les salons de correspondance et de lecture ; les angles sont réservés à des salons plus intimes.

Nous sommes retenus, après cette œuvre, par les études de M. HEINZELMANN, élève de MM. Redon et Cahuzac. Le travail de M. Heinzelmann, qui attire surtout et retient l'attention, est une *Habitation rurale*, dont un petit cahier de photographies donne tous les aspects et tous les étages en tant que plans, façades, élévations, coupes et perspectives. Le plan est très heureux. Il est un peu trop compliqué pour être expliqué et il est regrettable que nous ne puissions en donner une réduction au moins à nos lecteurs. Toutefois, nous dirons qu'un hall énorme sert de pièce commune pour les mauvaises heures et pour les jours de pluie ; à droite du hall, un fumoir, à gauche un boudoir. Le hall ayant deux étages de hauteur, ses dimensions en plan sont forcément très importantes et constitueraient peut-être un hors d'échelle regrettable

si on ne s'expliquait qu'en somme ce hall est la raison d'être de cette habitation somptueuse, faite pour des financiers, des liquidateurs de congrégations ou des familles américaines. Contrairement aux habitudes anglaises, dont l'auteur semble

en l'exposant au Salon, sa *Porte monumentale pour l'Exposition de Lyon*, qui lui a valu la grande médaille d'or de la Société Académique d'Architecture, avec des éloges vraiment mérités. Ces châssis eussent présenté plus de caractère et de

SALON DE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS



ROGATIEN LE NAIL. — *L'ancienne résidence des Archevêques de Lyon : les courtines des remparts au Nord, aujourd'hui montée de la Sarra.*

s'inspirer, l'escalier n'est pas dans le hall, et la salle à manger est en outre un peu étroite pour le reste du projet. On y trouve tous les perfectionnements de l'installation la plus moderne.

M. Michel Roux-Spitz a bien voulu nous faire connaître,

beauté à être dépouillés des trop nombreux avions et des trop nombreuses gondoles vénitienes, qu'on voit assez mal d'ailleurs évoluer sur le Rhône. Ce qui nous séduit surtout dans une œuvre d'architecture, c'est après la logique et saine disposition du plan, l'harmonie des proportions et la saveur

de l'ornementation. Ce sont justement les qualités que nous retrouvons dans l'œuvre de M. Michel Roux et qui en font mieux qu'un concours d'École, mieux qu'un ouvrage d'atelier : un œuvre d'art.

M. MONCORGER envoie son *plan d'embellissement de Lyon*, que nous avons reproduit ici même. L'éloge n'est plus à faire de ce travail important, qui a reçu l'approbation de tous les Lyonnais de sentiment et de goût. Malheureusement, il y a loin de la coupe aux lèvres, et on n'est pas près de renverser les immeubles coûteux et bien loués que M. Moncorger renverse si allègrement dans son plan. Et puis, si ces embellissements se faisaient, le reste de notre bonne ville serait si disparate que personne ne voudrait plus de ce reste et tout serait à reprendre, sur plans nouveaux. Il nous semble certain que le meilleur projet d'amélioration de Lyon serait celui qui consisterait à raser les vieilles maisons de la Grand'Côte, de la rue des Tables-Claudienne ou autres, et à leur place, planter des tilleuls argentés, des frênes et des bouleaux, au milieu de pelouses et de massifs de rosiers. Cela coûterait moins cher que de démolir l'immeuble qu'occupe tel grand magasin de confections pour hommes, ou celui où est le Grand Nouvel-Hôtel.

M. MALLET nous montre, cette année, un projet de petite villa fort joliment étudiée, *Au coin du chemin*. Ce n'est pas là, croyons-nous, le nom de la villa. L'auteur n'a voulu qu'indiquer que c'était une maison sise à l'angle de deux routes et nous sommes heureux qu'il n'ait pas voulu simplement baptiser sa construction. L'horreur que nous éprouvons à lire sur des plaques de marbre ou de cuivre les noms dont on affuble toutes ces maisons de la grande banlieue est actuellement un sentiment universellement ressenti. Il est probable que le rouge bientôt montera au front du propriétaire qui aura fait ainsi graver, sur le portail de sa cour ou de son jardin, l'indication que c'est là son « Rêve » ou ses « Délices » ou que, comme le racontait le *Figaro*, il interroge les passants et les voituriers : « Quo Vadis ? » (Où vas-tu ?) est-il écrit à Vincennes, sur la grille d'une petite maison. Et le passant, bon garçon, de sonner pour expliquer qu'il va prendre l'air dans la forêt, ou bien se faire couper les cheveux. Mais nous voilà bien loin du *Coin du chemin*, dont nous voulions dire que le plan en est agréable, les élévations heureuses et d'une simplicité qui est d'un grand charme.

F. FRANÇON.

## CHRONIQUE SYNDICALE RÉGIONALE

### FÉDÉRATION DES ENTREPRENEURS DE MAÇON ET DE L'ARRONDISSEMENT

La Fédération des Syndicats professionnels des entrepreneurs et industriels du bâtiment de Mâcon et de son arrondissement, réunie en Assemblée générale le 27 février, a constitué son Bureau comme suit :

*Président* : M. Chapuis, entrepreneur de maçonnerie ;  
*Vice-président* : M. Barbé, entrepreneur de zinguerie ;  
*Secrétaire* : M. Saget, entrepreneur de serrurerie ;  
*Trésorier* : M. Levau, entrepreneur de peinture et plâtrerie.

### ENTREPRENEURS DE SAINT-ÉTIENNE

A la suite de son Assemblée générale annuelle, la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Saint-Etienne a élu

comme membres de son Conseil : *Maçonnerie*, MM. Devidal, Dubois, Lecour, Milamant ; *ciments*, M. Niel ; *charpente*, MM. Paulet et Pelardy ; *menuiserie*, MM. Roux, Denis, Petit, Thévenon ; *plâtrerie*, M. Castella ; *serrurerie*, MM. Bonhomme, Laureçon ; *zinguerie*, MM. Beauvils, Gaucher ; *fournisseurs*, MM. Richard, Roche ; *funisterie*, M. Liorey ; *sculpture*, M. Bracciano.

Les membres du Conseil qui venaient d'être élus procéderaient ensuite à l'élection du bureau, qui, en conséquence, se trouve ainsi constitué :

*Présidents honoraires* : MM. MICHALON, DEVILLE, GUYOT, ROUX.

*Président actif* : M. ROUX.

*Vice-présidents* : MM. DEVIDAL, MILAMANT.

*Secrétaire* : M. RICHARD.

*Trésorier* : M. GAUCHER.

*Rapporteur* : M. THÉVENON.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Décisions approbatives.

Par décret du 7 mars 1910, M. le Président de la République a approuvé la soumission de MM. Haour frères en vue de l'exécution des travaux de maçonnerie et de pierre de taille du marché aux bestiaux et des abattoirs de la Mouche (1<sup>er</sup> groupe).

### Voirie municipale de Lyon.

Par arrêté du 22 mars 1910, M. Maurice-Alphonse LARBI-TRAY, conducteur principal à la Voirie municipale, a été admis, sur sa demande et par ancienneté de service, à faire valoir ses droits à la retraite.

### Hospices civils de Lyon

Adjudication le mardi 12 avril 1910, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56, à deux heures, pardevant M<sup>e</sup> Berger, notaire, demeurant rue Puits-Gaillot, n° 1, d'une parcelle de terrain située place d'Helvétie, n° 3, masse n° 141, aux Broteaux.

Surface : 478 mètres 48 décimètres carrés. — Mise à prix : 95.696 francs, soit 200 francs le mètre carré.

Renseignements à l'Administration centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56.

### La grève des maçons.

Aucun changement n'est survenu à la situation durant cette quinzaine. La grève continue dans le calme, à Lyon, comme dans certaines localités suburbaines. L'exode des ouvriers maçons vers les localités plus ou moins éloignées où ils trouvent du travail a sensiblement diminué le nombre de grévistes. Les chantiers restent complètement déserts, et la reprise des travaux semble ajournée encore pour un assez long délai.

### L'agrandissement de la gare de Moulins.

Ce projet, qui entraînera une dépense d'environ 2 millions, comporte, dans ses grandes lignes, le déplacement du transit qui sera reporté au nord du quai actuel d'embarquement du bétail. Ce quai sera lui-même désaffecté et raccordé au quai de la gare de petite vitesse qui se trouvera augmenté d'autant. Un nouveau quai d'embarquement pour le bétail sera construit près du pont de Foulet (côté d'Yzeure). La ligne de Chagny sera doublée dans sa traversée de la gare, avec un quai séparant les deux voies. Les trains de marchandises seront détournés par des voies à établir à l'est de la ligne de Chagny. Différentes modifications seront, en outre, apportées dans la salle des pas perdus, touchant le service d'enregistrement des bagages et les guichets de distribution des billets.

Enfin, une marquise sera établie extérieurement, tout autour des bâtiments de la gare des voyageurs et des messageries.

**Changement de raison sociale.**

M. A. TARNAUD, entrepreneur, 28, rue de la Claire, Lyon-Vaise, informe sa clientèle qu'il s'est adjoint comme associé M. Jean Duchez, son collaborateur depuis plusieurs années. La nouvelle raison sociale est : A. TARNAUD ET J. DUCHEZ.

**Banquet de la Chambre syndicale des propriétés immobilières.**

C'est le dimanche 10 avril prochain, à midi, qu'aura lieu, au restaurant Monnier (Bernier et Milliet), place Bellecour, n° 31, le Banquet annuel de la Chambre syndicale des propriétés immobilières de la Ville de Lyon et de sa banlieue.

Une fête intime suivra le banquet. Le programme, que nous avons sous les yeux, est des plus variés et des plus attrayants.

Le succès de cette fête est donc assuré. Nul doute que tous les propriétaires qui sont déjà membres de la Chambre syndicale, comme ceux qui n'en font pas encore partie, ne s'empressent de s'y rendre ; ils y trouveront plaisir et profit.

Le prix du banquet est fixé à 6 francs. Les cartes seront délivrées jusqu'au samedi soir, 9 avril, dans les bureaux de la Chambre syndicale, 72, rue Pierre-Corneille, et dans ses bureaux de quartiers.

**Necrologie.**

— Le 17 courant est décédé en son domicile, 111, boulevard de la Croix-Rousse, à Lyon, M. Gabriel BUCLET, ancien entrepreneur de serrurerie, dans sa soixante-septième année.

— Le 28 mars est décédé en son domicile, 20, rue de Bonnel, à Lyon, dans sa 72<sup>e</sup> année, M. Antoine DUCHEZ, ancien entrepreneur de travaux publics ; l'inhumation a eu lieu au cimetière de Villeurbanne. M. Antoine Duchez avait pris part, pendant sa longue carrière, aux plus importants travaux lyonnais ; il avait fait partie du Conseil d'administration de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon et avait été juge au Tribunal de commerce, de 1890 à 1893.

La Construction Lyonnaise adresse toutes ses condoléances à sa famille, et en particulier à son fils, M. Jean Duchez, qui continue ses traditions professionnelles.

**Distinctions honorifiques.**

Viennent d'être promus ou nommés : *Officiers de l'Instruction publique* : MM. BERTRAND, architecte à Toulon ; DOREL, ingénieur-électricien à Lyon.

*Officiers d'Académie* : MM. BLANC, architecte à Vichy ; BUTIN, serrurier d'art à Lyon ; DISDIER, architecte municipal à Grasse ; JACQUET, architecte à Villefranche-sur-Saône ; SOULLARD, entrepreneur de travaux publics à Lyon.

**Le parfait porte-plume de poche.**

Tous ceux qui recherchent un porte-plume réservoir parfait, fonctionnant avec une imperturbable régularité, n'ont qu'à demander l'ONOTO. Par un ingénieux système, l'Onoto se remplit automatiquement sans compte-gouttes en trois secondes, il peut se placer dans la poche dans n'importe quelle position, sans crainte d'aucune fuite d'encre.

**TRAVAUX DE LA RÉGION**

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — Le Conseil municipal de *Bellegarde* va avoir à délibérer sur la construction des abattoirs et sur l'adduction des sources des Ecluses.

ALPES-MARITIMES. — Le Conseil municipal de *Cannes* a adopté les dépenses, s'élevant à 200.000 francs, destinées à la construction d'une école au square Méro pour 40.000 fr. ; à celle d'une école identique à la Croisette pour 40.000 fr. ; à l'agrandissement de l'école de la rue Macé et l'acquisition d'un immeuble contigu pour 80.000 francs, et, enfin, l'agrandissement de l'école de la rue Becca pour 40.000 francs.

DRÔME. — Le projet de construction d'une école de filles et d'une école maternelle à *Chabeuil* a été approuvé

par le Ministre de l'Instruction publique. La dépense est évaluée à 96.000 francs, dont une subvention de 22.600 francs.

RHÔNE. — Le régiment d'artillerie attribué à *Lyon* sera installé dans les conditions suivantes : un groupe de 3 batteries au camp de Sathonay ; un groupe à la Vitriolerie, dans les casernements existants ; le 3<sup>e</sup> groupe nécessitera, pour son installation, la construction d'un nouveau casernement à la Vitriolerie, dont la dépense prévue est de 550.000 fr.

VAR. — Le port de *Toulon* est autorisé à effectuer les travaux de dérochement du bassin de la Rodé et d'aménagement du quai des cales de construction. La dépense est évaluée à 216.000 francs.

**COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON**

25 Mars 1910	DROITS D'ACCISE EN SUS LES 100 kil	
Cuivre en lingots affiné . . . . .	165	172 50
— en planche rouge . . . . .	235	240 »
— — jaune . . . . .	167 50	172 50
Etain Banks en lingots . . . . .	400	405 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	395	400 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon. . . . .	41	42 »
— ouvre : tuyaux et feuilles . . . . .	44	45 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion. . . . .	57	58 »
— lamine en feuilles. Vieille montagne . . . . .	75	76 »
— — — Autres marques . . . . .	72	73 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	550	» »
— lamine . . . . .	610	» »
Aluminium brut pour fonderie. . . . .	210	220 »
— lamine . . . . .	330	» »
Fer lamine 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20 50	21 »
Fer à double T, AO . . . . .	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus . . . . .	22 50	23 »

**DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR**

Du 10 au 18 Mars 1910

*Cours Bayard, angle rue Delandine.* Exhaussement. Prop. Société des voitures de Lyon, rue de la Charité, 4.

*Rue Duguesclin, 288.* Maison. Propr., M. Rocheron, rue Paul-Bert, 73. Arch., M. Bobenri th.

*Chemin de Montigny, 40* Maison. Prop., M. Petit, chemin du Moulin-a-Vent, 31 Arch., M. Cumin, route de Vénissieux, 39.

*Rue de la Promenade.* Agrandissement d'une maison. Propr., MM. Guy et Mital, chemin des Tuilliers, 29. Entrepreneur, M. Baudin, rue Felix-Jacquier, 23.

*Rue Montgolfier, 9, angle rue Malsherbes, 21.* Salle de réunions. Propr., M. Seras-et, rue Montgolfier, 9. Entrepreneurs, MM. Tauty, rue Tronchet, 9.

*Rue Parmentier.* Hangar. Propr., M. Chol, rue de Marseille, 93.

*Chemin Aqueducs des-Massues, 15 bis.* Hangar. Propr., M. Rivière, rue Aqueduc-des-Massues, 15 bis. Entrepreneurs, MM. Desbœufs et Fazile, chemin de la Demi Lune, 143.

*Rue Bonald, 4.* Exhaussement. Propr., M<sup>me</sup> veuve Jalou. Arch., M. Porte, rue de la République, 7.

*Route d'Heurieux* Hangar. Propr., M. Berliet, chemin des Quatre-Maisons, 12. Entrepreneurs, MM. Tauty, rue Tronchet, 9.

*Cours Bayard, angle rue Smith.* Hangar. Propr., M. Esterle, rue Sguin, 12

*Boulevard du Nord, 54.* Maison. Propr., M. Loucou. Arch., M. Thoubillon.

*Avenue Félix-Faure, 150.* Maison. Propr., MM. Bebhret-Moguet, avenue de Saxe, 268.

*Rue Tronchet, 66.* Usine. Propr. Compagnie du Gaz de Lyon. Arch., M. Burel, quai Saint-Vincent, 39.

**RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS**

Rhône. — 25 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Travaux de planchers en béton de ciment armé compris dans le projet de construction d'un groupe scolaire dans le quartier du Point-du-Jour. Montant, 17.169 fr. 92. Adjud., MM. Mazet et Linnouzin, 63, avenue Félix-Faure, à Lyon, 16.989 fr. 59.

Rhône. — 20 mars. — *Mairie de Loire.* — Construction d'un égout ovoïde de 1 m. 50 de hauteur intérieure, sous le chemin vicinal ordinaire n° 19 et de canalisations circulaires de 0 m.50 de diamètre, en béton de ciment, sous le sol des chemins vicinaux ordinaires n° 1, 3 et 5. Montant, 21.000 fr. Soumissionnaires : M. A. Bourdeaux, prix du devis. — MM. F. Duret, 4 p. 100. — C. Lagnier, 6 p. 100. — L. Guifler, 6 p. 100. — A. Lagnier, 7 p. 100. — E. Lefaure, 7 p. 100. — F. Millamant, 8 p. 100. — A. Coutouet, 8 p. 100. — Adjud., M. François Moussy, à Loire, 10,30 p. 100 de rabais.

Allier. — 20 mars. — *Mairie d'Isèrepent.* — Construction d'un bureau

de poste. Montant, 10.000 fr. Soumissionnaire : M. Desbois, 5 p. 100 d'augmentation — Adjud., M. Coche, à Lapaillasse, 7 p. 100 de rabais.

**Allier.** — 21 mars. — *Hôpital de Moulins.* — Travaux d'agrandissement de l'hôpital civil et militaire. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonneries. Montant, 22.253 fr. 72. Adjud., M. Guéret, à Moulins, 7 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 3.147 fr. 39. Adjud., M. Gazet, à Moulins, 3 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture. Montant, 1.767 fr. 38. Adjud. Société l'Espérance, à Moulins, 18 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Zinguerie. Montant, 1.029 fr. 12. Adjud., Société l'Espérance, 28 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 3.502 fr. 71. Adjud., M. Pinaud, à Moulins, 13 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 5.245 fr. 60. Adjud., M. obin, à Molinet, 9 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 2.843 fr. 27. Adjud., M. Pousin, à Moulins, 21 p. 100 de rabais. — 8<sup>e</sup> lot. Conduites d'eau et appareils. Montant, 3.561 fr. 10. Adjud., Société l'Espérance, 26 p. 100 de rabais. — 9<sup>e</sup> lot. Ciment armé. Montant, 3.000 fr. Adjud., M. Stemer, à Moulins, 22 p. 100 de rabais.

**Ardèche.** — 20 mars. — *Caisse d'Epargne de Privas.* — Construction d'un hôtel de Caisse d'Epargne. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie. Montant, 45.282 fr. 02. Soumissionnaires : MM. Darnaut, 10 p. 100 — Thoulouze, 6 p. 100. — Adjud., M. Seroul, à Livion-Gare, 4 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 7.541 fr. 40. Soumissionnaires : MM. Vinson, 1 p. 100. — Issar el, 11 p. 100. — Martel père et fils, 9 p. 100. — Chabanel, 6 p. 100. — Valtier, 3 p. 100. — Adjud., M. Barthélemy, 63, rue Curial, à Marseille, 18 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie, serrurerie. Montant, 14.481 fr. 47. Soumissionnaires : MM. Thévenon, 1 p. 100. — Hermitte, 6 p. 100. — Ott, 5 p. 100. — Collot Adrien, 5 p. 100 — Beyer, 4 p. 100. — Adjud., M. Collot Ernest, 112, rue Notre-Dame, à Valence, 6 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Plomberie, zinguerie. Montant, 7.437 fr. 10. Soumissionnaires : MM. Bresson, 16 p. 100. — Petavit et Beauassy, 5 p. 100. — Freyrier, 12 p. 100. — Leydet, 18,50 p. 100. — Adjud., M. Provençal, à Privas, 31 p. 100 de rabais.

**Doubs.** — 17 mars. — *Mairie de Besançon.* — Service du génie. Construction d'un quart de travee aux hangars au matériel sur roues de l'Ecole d'artillerie au p. lygone de Besançon. Lot unique. Fourniture et mise en place de la charpente mé allique, des portes, persiennes et autres objets métalliques. Montant, 25.000 fr. Soumissionnaires : MM. Martin, 10 p. 100. — Ballaud, 12 p. 100. — Groperrin, 15 p. 100. — Baudera, 15 p. 100. — Déliot, 18,70 p. 100. — Grandperrin, 25,10 p. 100. — Hausmann, 25,80 p. 100. — Butin, 30 p. 100. — Adjud., Société anonyme des ateliers de construction métallique de Dinozé (Vosges), 35,10 p. 100 de rabais.

**Haute-Saône.** — 21 mars. — *Préfecture.* — Canal de Montbéliard à la Haute-Saône. Construction de la rigole de remplissage du réservoir du Ban (2<sup>e</sup> lot), entre la prise d'eau dans le Rahin et le réservoir, sur 2.912 m. 05, y compris achèvement des travaux du 1<sup>er</sup> lot, sur 459 m. 65. Montant, 365.000 fr. Soumissionnaires : M. E. Razel, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. J. Tourncsac, 0,50 p. 100. — A. Truchetet, 1,10 p. 100. — Adjud., M. Charles Pagot, à Provins, 1,22 p. 100 de rabais.

**Haute-Savoie.** — 5 mars. — *Mairie de Thonns.* — Travaux d'adduction d'eau. Montant, 53.000 fr. Soumissionnaires : MM. Faletti, 11,50 p. 100. — Sibut, 12 p. 100. — Peyre, 15 p. 100. — Bédoni, 17 p. 100. — Boguet, 18 p. 100. — Deloig frères, 20 p. 100. — Anlas et Vidal, 21 p. 100. — Courtaud, Garnier, Gil et Cie, 21 p. 100. — Vinet, Gontrand et Cie, 25 p. 100. — Adjud., MM. Demejion frères, à Grenoble, 27 p. 100 de rabais.

**Haute-Savoie.** — 8 mars. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Saint-Gervais. Construction d'une maison et d'un bureau de poste. Montant, 61.904 fr. 75. Soumissionnaires : MM. Serratrice, 5 p. 100. — Masséra, 5 p. 100. — Besia, 5 p. 100. — Casapa, 3 p. 100. — L. Serratrice, 3 p. 100. — Macciotta, 3 p. 100 d'augmentation. — M. Comta, 3 p. 100. — Adjud., M. Ardizoli, à Saint-Gervais, 3 p. 100 de rabais.

**Haute-Savoie.** — 15 mars. — *Préfecture.* — Doussard. Construction d'un préau. Montant, 3.736 fr. 78. Soumissionnaires : M. Loro, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Barut, 3 p. 100. — Mermaz, 5 p. 100. — Adjud., M. Demaison, à Doussard, 9 p. 100 de rabais.

**Hérault.** — 4 mars. — *Mairie de Buzignargues.* — Agrandissement du cimetière. Montant, 2.350 fr. Adjud., M. A. Ducros, à Buzignargues, 2 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 19 mars. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Voirie. Entretien pour les années 1910 à 1914. — 1<sup>er</sup> lot. Ouvrages en maçonnerie et charpente. Montant, 30.000 fr. Adjud., M. Milamant frères, 12, rue du Foran, à Saint-Etienne, 13 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Chaussées pavées. Montant, 10.000 fr. Adjud., M. Milamant François, à Saint-Chamond, 16 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. — Chemins vicinaux et rues. Montant, 40.000 fr. Adjud., MM. Lavielle Laurent et Pic, à Molières-Neuves, 23 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Chaussées et allées des places. Montant, 4.000 fr. Adjud., MM. Milamant frères, 12,15 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Ouvrages et travaux en asphalte. Montant, 5.000 fr. Adjud., M. Blanc, à Saint-Etienne, 13 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Dallages des trottoirs en ciment. Montant, 5.000 fr. Non adjugé. — Fourniture, entretien et réparation du matériel. 7<sup>e</sup> lot. Charronnage, menuiserie, bois divers. Montant, 1.500 fr. Adjud., M. Gardon, 18, rue de Saint-Chamond, à Saint-Etienne, 15 p. 100 de rabais. — 8<sup>e</sup> lot. Peinture, droguerie, vitrerie. Montant, 1.000 fr. Adjud., M. Guéner, 7, rue Gambetta, à Saint-Etienne, 15 p. 100 de rabais. — 9<sup>e</sup> lot. Serrurerie, quincaillerie, outillage. Montant, 6.000 fr. Adjud., M. Jaillon, 46, rue Daguerre, à Saint-Etienne, 19 p. 100 de rabais. — 10<sup>e</sup> lot. Tuyaux en cuir et en caoutchouc. Montant, 2.000 fr. Adjud., M. Bourgin, 39, rue du Grand-Gonnet, à Saint-Etienne, 35 p. 100 de rabais.

**Luy-de-Dôme.** — 21 mars. — *Préfecture.* — Chemin d'intérêt commun n° 125. Construction d'un viaduc en maçonnerie et de ses abords à l'entrée de la ville d'Ardes, sur 80 mètres. Montant, 70.000 fr. Soumissionnaires :

M. Chocot, prix du devis. Adjud., MM. Bretignon et Palisson, à Clermont-Ferrand, 2 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 17 mars. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Construction de maisons d'écoles mixtes. Montant, 23.378 fr. 53. Non adjugé.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Dimanche 10 avril, 2 h. — *Mairie de Sainte-Catherine.* — Rectification du chemin vicinal n° 9, du Bourg au Barrot, sur 1 820 m. 70. Montant, 1.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication par l'Agent voyer d'arrondissement de Lyon-Est, à la préfecture. — Renseignements à la mairie.

**Rhône.** — Mardi 19 avril, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction de deux égouts autour du nouveau lycée de garçons aux Brotteaux. Egouts du 4<sup>e</sup> type réduit : rue Montgolfier et rue Truchet, entre le boulevard du Lycee et le boulevard Pommerol. Montant des travaux, 14 719 fr. 15. Cautionnement, 800 fr. — Les devis, plans et cahiers des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au bureau des renseignements à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Rhône.** — Jeudi 28 avril, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture de produits réfractaires. Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 26 mars 1910, au chef d'escadron, sous-directeur, membre technique, à l'atelier de construction de Lyon, 2, rue Bichat. — Renseignements dans les bureaux de l'atelier de construction de Lyon, 2, rue Bichat.

**Alpes-Maritimes.** — Dépôt des projets le 11 avril, 5 h. — *Nice.* — Concours de projets et devis de la fourniture et l'installation d'appareils électriques et d'un monte-charges, à la manutention militaire de Nice. La date-limite de dépôt des projets à la première sous-intendance militaire de Nice, est fixée au 11 avril 1910, à 5 heures du soir. — Renseignements à la première sous-intendance militaire de Nice, 23, rue de Léopante.

**Aude.** — Samedi 16 avril, 2 h. — *Mairie de Narbonne.* — Aménagement de l'ancienne école des frères. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie, etc. Montant, 1.181 fr. 97. Cautionnement, 500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie. Montant, 2.070 fr. 53. Cautionnement, 100 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Zinguerie. Montant, 3.016 fr. 77. Cautionnement, 150 fr. — Renseignements à la mairie et à la préfecture.

**Aude.** — Dimanche 17 avril, 2 h. — *Mairie de Marcorygnan.* — Travaux d'amélioration de l'alimentation d'eau. — 1<sup>er</sup> lot. Canalisation et appareils de distribution. Montant, 18.161 fr. 25. Cautionnement, 600 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Réservoir et bâtiment de l'usine élévatrice. Montant, 26.785 fr. 02. Cautionnement, 900 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Concours pour la construction et l'installation de la pompe nécessaire à l'élévation de l'eau. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer. — Renseignements à la mairie et à la préfecture.

**Basses-Alpes.** — Samedi 9 avril, 2 h. — *Préfecture.* — Route nationale n° 210, de Pont-de-Gueydan à Barcelonnette. Construction d'un refuge au col de la Grande-Cayole. Montant, 26.647 fr. 34. A valoir, 3.352 fr. 66. Total, 30.000 fr. Cautionnement, 900 fr. — Visa par M. l'ingénieur en chef, 14, rue des Fontainiers, à Digue. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (1<sup>re</sup> division), et de M. Carrière, ingénieur à Barcelonnette.

**Bouches-du-Rhône.** — Samedi 9 avril, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Anse de Sormiou. Construction d'une jetée et d'un quai. Montant, 17.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Batard-Razelière, ingénieur en chef, quai de la Joliette, à Marseille. — Renseignements à la préfecture et chez M. Guyot, ingénieur à Marseille.

**Brdme.** — Dimanche 10 avril, 10 h. — *Mairie d'Ambonil.* — Construction d'une école mixte avec mairie. Montant, 17.755 fr. 25. Cautionnement, 900 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication par M. Romiguière, architecte départemental à Valence. — Les soumissions devront être adressées sous pli recommandé pour parvenir vingt-quatre heures avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

**Haute-Loire.** — Dimanche 10 avril, 2 h. — *Mairie de Salettes.* — Construction d'écoles et d'un groupe scolaire. — 1<sup>o</sup> Groupe scolaire de Cos-sanges. Montant, 21.686 fr. 95. Cautionnement, 1.000 fr. — 2<sup>o</sup> Ecole mixte d'Espinasse. Montant, 10.903 fr. 35. Cautionnement, 500 fr. — 3<sup>o</sup> Ecole mixte de Lherm. Montant, 9.569 fr. 58. Cautionnement, 400 fr. — Visa par M. Verdier, architecte départemental, cinq jours avant l'adjudication. Les soumissions devront parvenir sous pli recommandé, la veille de l'adjudication. Renseignements à la mairie et à la préfecture.

**Isère.** — Dimanche 17 avril, 1 h. 1/2. — *Mairie de Colombier-Saugnieu.* — Construction de deux groupes scolaires, l'un à Colombier, l'autre à Saugnieu. Adjudication en un seul lot des travaux estimés à la somme de 64.039 fr. Cautionnement, 3.500 fr. — Les certificats ne devront pas avoir plus d'un an de date et seront soumis au visa de M. Françon, architecte, directeur des travaux, 24, rue Sully, à Lyon. Ils seront présentés à son bureau, tous les jours, sauf le lundi, de 10 heures à midi, et cela huit jours au moins avant l'adjudication. Dans aucun cas ils ne devront être envoyés par la poste. Les devis, plans, coupes, élévations, cahier des charges, etc., relatifs auxdits travaux, sont déposés à la mairie, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, ainsi qu'au bureau de M. Françon, architecte, à Lyon, rue Sully, 24, tous les jours, le lundi excepté, de 10 heures à midi.

**Loire.** — Jeudi 7 avril, 2 h. — *Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds.* — Agrandissement ou cimetière. Montant, 7.511 fr. 27. A valoir, 858 fr. 83. Total, 8.400 fr. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Lundi 11 avril, 3 h. — *Mairie de Saint-Galmier.* — Construction d'un égout à établir entre l'abattoir et la Côte de la Fontfort, par le boulevard de l'Ouest. Montant, 15.000 fr. — Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Lundi 11 avril, 3 h. — *Mairie de Firminy.* — Travaux communaux. 1° Hospice civil. Construction d'un pavillon pour le service des cuisines. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonneries. Montant, 7.515 fr. 88. Cautionnement, 500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Zinguerie et couverture. Montant, 1.241 fr. 10. Cautionnement, 100 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 989 fr. 31. Cautionnement, 80 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie, serrurerie et quincaillerie. Montant, 1.509 fr. 93. Cautionnement, 100 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 4.095 fr. 46. Cautionnement, 300 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Grosse serrurerie. Montant, 926 fr. 31. Cautionnement, 80 fr. Somme à valoir sur l'ensemble, 1.471 fr. 88. — 2<sup>e</sup> Construction d'un drain rue Traversière. Montant, 3.136 fr. 08. A valoir, 563 fr. 92. Total, 3.700 fr. Cautionnement, 200 fr. — 3<sup>e</sup> Amélioration de la place de l'abattoir. Montant, 13.308 fr. 52. A valoir, 691 fr. 48. Total, 14.000 fr. Cautionnement, 700 fr. — Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Lundi 11 avril, 4 h. — *Mairie de Firminy.* — Construction d'un conduit et drain. Montant, 3.700 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'architecte voyer. — Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Lundi 11 avril, 4 h. 1/2. — *Mairie de Firminy.* — Salle de gymnastique. Construction d'un vestiaire et salle de lecture. Montant, 2.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Jeudi 21 avril, 4 h. 1/2. — *Mairie de Firminy.* — Construction d'un vestiaire et salle de lecture. Montant, 1.774 fr. 06. A valoir, 225 fr. 94. Total, 2.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 10 avril, 3 h. — *Mairie de Dracy-les-Couches.* — Construction d'une école de filles. Auteurs du projet, M. Pouly, architecte au Creusot. — Renseignements à la mairie.

**Savoie.** — Jeudi 14 avril, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — 1<sup>er</sup> lot. Albertville. Chemin vicinal ordinaire n° 4, de Couffans à Farette et Reidier. Construction entre le Chatelard et Reidier, sur 942 m. Montant, 21.740 fr. 60. Cautionnement, 700 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Albertville. Chemin vicinal ordinaire n° 19, de Salines. Construction entre la maison Ulliel et la maison Viallet, sur 326 m. Montant, 1.536 fr. 82. Cautionnement, 50 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Pallud. Chemin vicinal ordinaire n° 6, de Lançon. Construction entre le chemin d'intérêt commun n° 103 et le hameau de Lançon sur 403 m. Montant, 6.993 fr. 42. Cautionnement, 200 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Savoie.** — Vendredi 22 avril, 2 h. — *Mairie de Chambéry.* — Service du génie. Chefferie de Chambéry. Construction d'un hangar aux voitures sur le terrain de manœuvres de la caserne de Joppet. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, ma-

çonnerie, etc. Montant, 3.400 fr. Cautionnement, 200 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Couverture. Montant, 4.600 fr. Cautionnement, 300 fr. — Production des pièces et renseignements comme ci-dessus.

**Ministère de la Guerre.** — Vendredi 15 avril, 2 h. — *Mairie de Riom.* — Service du génie. Transformation du stand militaire à Riom. Montant, 11.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — Demandes d'admission avant le 4 avril au directeur du génie, à Clermont-Ferrand. — Renseignements à la chefferie du génie, à Clermont-Ferrand.

**SPECTACLES**

**GRAND-THÉÂTRE** *Samson et Dalila* et le premier acte de *Coppélia.* — Samedi 2, *Louise*

**CÉLESTINS** Tous les soirs et les dimanches en matinée, *la Veuve Joyeux*, charmante opérette d'une gaîté de bon aloi.

**HORLOGE** Après sa joyeuse Revue, l'Horloge s'est assuré un nouveau succès avec *Amour et Piston* où les éclats de rire se succèdent tous les soirs dans cet attrayant vaudeville. — Dimanche, grande matinée.

**THÉÂTRE-CASINO-KURSAAL** Tous les soirs, jeudis et dimanches matinées, *Chanteclair.*

**ELDORADO-THÉÂTRE** Dernières des *Cinq sous de Lavalade.*

**CINÉMA PATHÉ-GROLÉE** (6, rue Grolée). — Spectacle choisi pour les familles. Tous les jours, avec orchestre symphonique, en matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

**CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES** (98, rue Dumoir). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

**PANORAMA DE MADAGASCAR** prise de l'aunavive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905) Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Brotteaux et le parc de la Tête-d'Or. — Entrée permanente de 9 heures du matin à l'après-midi.

*L'Imprimeur-Gérant: A. REY.*

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 54561

**CHARLES BRAUNSTEIN**

Ingénieur-Constructeur

TELEPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail — LYON —

**CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)**

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINQUES ET HOPITAUX

**BANQUE HYPOTHÉCAIRE**

SUCCURSALE DE LYON : 45, Rue de la République.

A. DERESSY, Directeur

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES sur tous immeubles situés en France, même après le Crédit Foncier. Ouvertures de crédit pour construire. — Prêts sur immeubles indivis et nues-propriétés.

**MANUFACTURES DE PRODUITS RÉFRACTAIRES**

**A. TERRASSIER**

A. FOURNIER-TERRASSIER, Successeur

Ingénieur des Arts et Manufactures

Anciennes Maisons Veuve ROZIER, ROBIN Père et Fils, A. PASCAL, réunies

TAIN (Drôme)

*Fournisseurs de la Construction*

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD directeur, représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis. LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments, Carreaux de Verdun, tuiles, Grès et Boissieux, Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble, Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments, Carreaux de Verdun, Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Saivagny (Rhône), Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges modernes, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

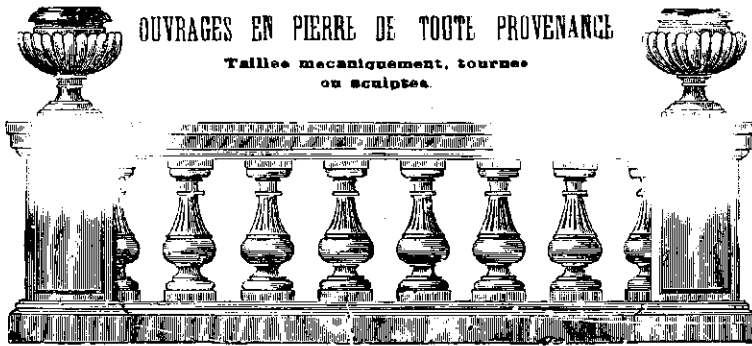
FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, Tuyaux Grès et Boissieux, Ardoises

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITES ET INCRUSTES DE MARBRE

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés  
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

## FAIENCE, TERRE CUITE ET GRÈS DÉCORÉS

CARREAUX DE REVÊTEMENTS

Spécialité de Faïence Marbrée

Procédé Breveté S. G. D. G.

# PONTEY & C<sup>IE</sup>

DÉPOSITAIRES

LYON — 11, rue Turbil — LYON

## CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

# MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.  
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

## CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

# C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63. Rue de la Villette, LYON

REPRODUCTION  
E. ACHARD

de plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur  
fond blanc, sur Canson, Watman, papier ou toile calque  
etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir  
3, rue Fénélon Le meilleur marché sur place  
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

## LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et dona-  
tions et admettant pour le paiement des droits de  
succession le principe de la déduction des dettes  
civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets  
permettant de liquider facilement et rapidement les  
nouveaux droits de succession, quelle que soit  
l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines  
et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2,40

## TRÈS BELLE SITUATION

est offerte à jeune GÉOMÈTRE ou  
ARCHITECTE désirant s'établir : Adres-  
ser demandes Agence Fournier, Lyon.  
N° 4123.

NOUVEAUX

## Appareils de sondage

15 BREVETS

Récompensés des plus hautes distinctions

TRAVAIL RAPIDE, FACILE ET SUR

Hors ligne pour sonder le sol, pour  
forages expertises pour plantations  
et placement de poteaux, perches à  
houblon etc., etc.

Sondes de 50 à 400 m/m de diamètre

Grande économie de travail

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Envoi franco du prospectus

E. Jasmin, Hamburg 30 Allemagne

Fo, Lehmweg 30

# THÉ DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPOT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A tous les Journaux du Monde

Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON